



AVIS D'APPEL A PROJETS

Pour le financement des projets d'intérêt économiques à proposer par les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services et leur Fédération

Première édition - Février 2020 –

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique lance, le 17 février 2020, la première édition de l'Appel à projets pour le financement des projets économiques structurants à proposer par les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS) et leur Fédération.

Cet Appel à projets s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des conventions relatives aux Plans de Développement des Chambres de Commerce d'Industrie et de Services et de leur Fédération signées le 5 mars 2018 et vise à appuyer ces institutions dans la réalisation de projets économiques structurants au niveau de leurs Régions respectives.

Ce financement a pour objectif de renforcer la capacité financière de ces établissements constitutionnels et les encourager à mener des projets générateurs de ressources et ayant un impact fort sur les Régions à même de leur permettre de répondre efficacement aux besoins des ressortissants.

Les CCIS et Fédération intéressées sont invitées à soumettre leurs projets conformément au règlement de l'Appel à Projets établi à cet effet et annexé au présent avis.

A cette occasion, une rencontre d'information sera organisée prochainement dans le but d'informer et de sensibiliser les CCIS candidates sur la démarche adoptée, les critères d'éligibilité des projets, les normes et standards de qualité exigés et les modalités de préparation, de soumission et d'évaluation des projets.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les projets éligibles au financement par le fonds doivent se conformer aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 38-12 portant statut des CCIS définissant le type de projets que les CCIS peuvent gérer et/ou créer dans leur ressort territorial.

Les projets sélectionnés par la commission d'évaluation devraient bénéficier d'une contribution financière du Ministère. Il reste entendu que les contributions seront affectées dans la limite des ressources budgétaires réservées.

Les candidatures doivent être présentées conformément au modèle indiqué **au plus tard le 10 avril 2020 à 16h30** et doivent être soit déposées **au Secrétariat de la Direction Générale du Commerce sis à Hay Erryad, Rabat ou bien adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :**

AMICCIS@mcinet.gov.ma

*Tout dossier de candidature soumis après la date limite sera rejeté.